



Ambassade de la République Fédérative du Brésil

N° 100 /2024

L'Ambassade de la République Fédérative du Brésil présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger – Direction des Affaires Juridiques et des Traités – et a l'honneur de l'informer que le Congrès National du Brésil (la Chambre des Députés et le Senat) a approuvé, par le Décret Législatif n°122, publié le 22 août 2024 au Bulletin Officiel, le texte de **l'Accord de coopération et facilitation en matière d'investissements entre la République Fédérative du Brésil et le Royaume du Maroc**, signé à Brasilia, le 13 juin 2019.

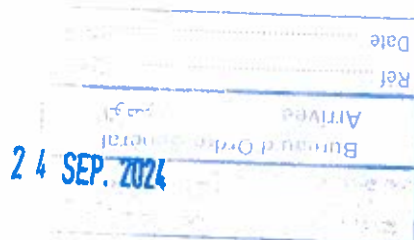
Compte tenu de l'accomplissement de toutes les procédures et formalités nationales internes, l'Ambassade signale que, selon les dispositions de l'article 22 (2), l'Accord de coopération et facilitation en matière d'investissements entre la République Fédérative du Brésil et le Royaume du Maroc entrera en vigueur 90 jours après la date de réception par le Ministère de cette communication via la voie diplomatique.

L'Ambassade saurait gré au Ministère de bien vouloir accuser réception de cette correspondance.

L'Ambassade de la République Fédérative du Brésil saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger – Direction des Affaires Juridiques et des Traités – l'assurance de sa plus haute considération.

Rabat, le 24 septembre 2024.

Cc : Direction des Affaires Américaines



38, rue Mohamed Bahraoui, Souissi, Rabat 10220

Tél : +212 (0)5 37 57 27 30 Fax : +212 (0)5 37 71 48 08 / E-mail: brasemb.rabat@itamaraty.gov.br